

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

26 JANVIER 2005

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PUBLIQUES
SUBVENTIONNÉES. - RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS POUR L'ANNÉE
2003(1)

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
PAR M. JEAN-CHARLES LUPERTO.

(1) Voir Doc. n°519 (2003-2004) n°1

Votre Commission de l'Éducation a examiné au cours de sa réunion du 26 janvier 2005(1) le Rapport d'activités du Service général des Infrastructures scolaires publiques subventionnées - Rapport sur l'utilisation des crédits pour l'année 2003 (Doc. 519 (2003-2004) n°1), le Rapport d'activités du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française pour l'année 2003 (Doc. 569 (2003-2004) n°1) et le Rapport d'activités relatif au programme des travaux de première nécessité en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française pour l'année 2003 (Doc. 571 (2003-2004) n°1)(2).

Comme M. Neven a déjà eu l'occasion de le souligner au cours de la discussion budgétaire(3), il regrette, de manière générale, le manque de moyens consacrés aux infrastructures scolaires. En effet, il estime que la qualité de l'enseignement et le goût des enfants à fréquenter l'école dépend du cadre scolaire.

Il pense que les rapports n°519 et 569 représentent des crédits plus importants que ceux relatifs au rapport n°571. Une transformation conséquente d'un bâtiment ou une construction demande, en effet, l'octroi de subsides importants alors que certains travaux de première nécessité peuvent, en principe, être réalisés par les pouvoirs organisateurs sur fonds propres.

M. Elsen répète que l'état des bâtiments scolaires est alarmant. Il y a effectivement, en la matière, un important besoin d'argent. A l'instar de M. Neven, il croit aussi que leur état est lié au vécu des jeunes et des enseignants. Heureusement, grâce aux accords de la Saint Boniface, des moyens sont dégagés en leur faveur.

Il rappelle l'attente de deux dispositions particulières. Il s'agit tout d'abord de la question de la diminution de la TVA. (de 21 % à 6 %) et ensuite,

(1) Présents :

M. Avril, Mme Fassiaux-Looten, Mme Jamoulle, M. Luperto, M. Wacquier, Mme Cassart-Mailleux, M. Crucke, Mme Defalque, M. Neven, Mme Corbisier-Hagon, M. Elsen, M. Langendries, Mme de Grootte (Présidente), M. Reinkin

Assistaient également à la réunion :

M. Boucher, M. Mathen, M. Walry, M. de Saint Moulin, membres du Parlement

Mme Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

M. Delbecq, collaborateur au cabinet de Mme la ministre-présidente Arena

M. Dumongh, expert du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR

M. Jauniaux, expert du groupe cdH

(2) La Commission a décidé d'examiner conjointement l'ensemble des rapports d'activités figurant à l'ordre du jour de la Commission.

(3) Doc. 41 (2004.2005) – n°5, pp. 9, 10 et 15.

de l'étalement des dettes d'investissements.

En matière de programmes d'urgence et de travaux de première nécessité, il souligne l'importance de leur regroupement et qu'ils deviennent effectivement des programmes d'urgence.

En outre, le recours à la Banque européenne d'investissements (BEI) semble être une piste intéressante qu'il ne faudrait pas négliger.

Dans le cadre du contrat stratégique pour l'éducation, la réflexion sur les infrastructures est prévue, ce qui permet de replacer la question des infrastructures dans une réflexion globale liée au devenir du système éducatif.

M. Reinkin plaide également pour le regroupement de ces programmes. Il aurait souhaité entendre la ministre-présidente sur la distribution et l'utilisation des subsides en matière de travaux de première nécessité et plus généralement sur le déroulement du programme.

Mme Fassiaux-Looten estime qu'il serait utile d'avoir un cadastre de l'état des lieux des bâtiments scolaires de manière à pouvoir évaluer ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire. Elle s'interroge quant à l'affectation du produit de la vente de bâtiments scolaires. Elle espère qu'il est destiné à la rénovation des bâtiments scolaires.

M. Luperto, rapporteur, évoque la lourdeur des démarches en vue d'obtenir les subsides liés aux programmes d'urgence et travaux de premières nécessités et sa regrettable conséquence : une consommation partielle des crédits prévus en la matière. Aussi il apprécie la volonté de simplification dans ce domaine ce qui ne sera pas pour déplaire notamment aux pouvoirs organisateurs communaux et ce même si ceux-ci sont souvent mieux armés que les autres pouvoirs organisateurs pour répondre au montage technique desdits dossiers.

De fait, les communes disposent souvent de bureaux d'étude où des techniciens qualifiés peuvent remplir cette mission. Les autres réseaux sont donc, de ce fait, davantage pénalisés que le réseau communal par la complexité des procédures dont question.

La présidente constate l'avis unanime de la commission pour une simplification de la procédure ainsi qu'un effort budgétaire en faveur des bâtiments scolaires.

La ministre-présidente précise que la fusion de ces dispositifs sera réalisée pour le premier semestre 2005. Cette fusion permettra une simplification dans la gestion et dans l'accès aux subsides.

Sur la diminution de la TVA, elle informe les

commissaires qu'elle a adressé un courrier à ce propos au ministre Reynders.

Par rapport à la BEI, elle pense qu'il ne faut pas se faire des illusions sur la capacité de la Banque. Par ailleurs, elle ne pense pas qu'elle interviendrait au niveau de l'enseignement fondamental ou secondaire, si intervention il y avait, elle serait, pense-t-elle, sur les bâtiments scolaires de l'enseignement supérieur.

En outre, elle signale qu'elle envisage certaines opportunités au niveau du Fonds européen de Développement régional (FEDER). Elle rappelle que le Fonds est déjà intervenu pour des infrastructures en matière de formation professionnelle. Aussi elle n'écarte pas la possibilité d'obtenir des subsides pour des infrastructures en matière d'acquisition de compétences.

En matière de gestion des besoins sur les bâtiments scolaires, il est essentiel de se référer au contrat stratégique dans la mesure où il est primordial de gérer les bâtiments scolaires par bassin scolaire. La ministre-présidente précise qu'elle ne veut pas entrer dans une logique d'inventaires des besoins, mais elle souhaite identifier les besoins par des critères hiérarchisés afin de pouvoir opérer des choix objectifs pour traiter les demandes.

Mme Fassiaux-Looten précise qu'à Chimay, en matière d'infrastructures sportives, la gestion s'opère déjà en inter réseau et que cela fonctionne très bien.

Il est fait confiance à la Présidente et au Rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur La Présidente

J.C. Luperto J. De Groote